

## **SUR LES PAS DES HUGUENOTS EN LIBERTE : Yverdon - Soleure (Suisse)**

**Randonnée itinérante en hôtels et chambres d'hôtes  
7 jours, 6 nuits, 5 jours de randonnée**



*En 1685, Louis XIV restreint la liberté de culte et de ce fait interdit la pratique du protestantisme. Avant cela, les protestants de France étaient déjà largement opprimés. Ils étaient traités de « Huguenots », mot issu de la déformation du terme allemand Eidgenossen, (« confédérés » en français). Un mot qui laissait entendre que les protestants s'inspiraient de la Suisse, et plus précisément de Jean Calvin.*

*Au total, 60 000 réfugiés traversèrent la Suisse, en prenant le soin d'éviter les régions catholiques, pour rejoindre l'Allemagne.*

*Deuxième partie de la traversée de la Suisse. Elle chemine un long moment au pied du Jura, puis s'en éloigne un peu pour traverser la plaine de l'Aare.*

*Les trois premières journées se déroulent au bord des lacs de Neuchâtel et de Bière et au pied, ou au milieu, des coteaux de vignes. C'est une alternance de petits chemins escarpés dans les coteaux ou les bois et de vastes pelouses en bord de lac. Plusieurs possibilités de baignades le long de cette partie !*

*Chaque village comporte un centre historique aux petites ruelles pittoresques dans lesquelles vous admirez les façades médiévales des maisons. Neuchâtel, capitale du canton du même nom, comporte également un quartier historique entièrement piéton, mais son charme vient surtout de la présence du lac et des ses quartiers, accrochés le long de la montagne, qui dominant le lac !*

*Le lac de Bière marque la fin de la Suisse francophone et l'entrée dans la plaine de l'Aare, rivière qui prend sa source dans le Jura français, sous le nom d'Orbe, et rejoint le Rhin à la frontière allemande. C'est le fil rouge de cet itinéraire qui permet de visiter plusieurs villes historiques tel Soleure, Solothurn en allemand, où se termine ce séjour.*

*En toile de fond de cette randonnée il y a bien sûr les Alpes Suisses, omniprésentes ! c'est l'Eiger et la Jungfrau qui sont juste là, au-dessus des toits en tuiles des maisons médiévales !*

# PROGRAMME

**Jour 01 : Arrivée à Yverdon (430 m) en fin d'après-midi**, dîner et nuit. Vous prendrez votre dîner dans un restaurant de la ville.

## **Jour 02 : Yverdon – Saint Aubin (469 m)**

Dès la sortie de la ville le chemin est au plus près du lac. Mis à part quelques écarts dans un village ou **dans les vignes**, il le suit jusqu'au soir. Ce n'est pas pour autant qu'il est monotone car une grande diversité de paysages se succèdent. **Plages sauvages** perdues au milieu d'un bois, zones marécageuses aménagées avec des pontons, **petits ports et leurs guiguettes**, vignes en terrasses, jardins en bord de lac se succèdent jusqu'à Saint Aubin. Charmant bourg où il est agréable de **flâner entre le port et la vieille ville**.

Dénivelée : + 130 m, - 90 m

Longueur : 21 km

Horaire : 5 h 15

## **Jour 03 : Saint Aubin - Neuchâtel (478 m)**

Le « sentier du littoral » vous emmène jusqu'à Neuchâtel. En chemin les surprises sont nombreuses ! des **pêcheries où sèchent les filets** et sont affichés les tarifs des poissons du lac, un écomusée qui nous apprend que l'homme pêche ici **depuis six mille ans**, Une plage abritant des **œuvres d'arts** ... Sans avoir pris garde au changement d'environnement on se retrouve au cœur de la ville dans un quartier animé. Il ne reste plus qu'à rejoindre l'hôtel, qui peut se situer tout en haut !

Dénivelée : + 90 m, - 80 m

Longueur : 21 km

Horaire : 5 h 00

## **Jour 04 : Neuchâtel - Douanne (434 m)**

Longue étape qu'il est possible de raccourcir en prenant le train.

**D'un lac à l'autre** ... en passant par la montagne ! Début de journée sur les rives du lac de Neuchâtel, puis soirée au bord du lac de Biemme. Entre les deux le chemin visite les flancs de la montagne **entre alpages et forêts**, mais aussi dans des **sentiers escarpés au milieu du vignoble**. Parmi les moments fort il y a aussi la visite du **bourg médiéval** du Landeron, ou les **ruelles de Saint Blaise** remontant le torrent du Ruau.

Dénivelée : + 460 m, - 500 m

Longueur : 28 km

Horaire : 6 h 30

## **Jour 05 : Douanne – Büren sur Aare (425 m)**

Le changement de langue se fait en douceur, beaucoup de panneaux sont en deux langues (allemand et français) et la plupart des habitants comprennent le français.

Plusieurs ambiances se succèdent lors de cette étape. Elle commence par des **chemins au milieu des vignes** en balcon sur le lac de Biemme, avec les **sommets de l'Oberland** en toile de fond. Suit un **parcours forestier** et une descente bucolique pour atteindre la ville de Biemme. Rapidement le chemin rejoint **les rives du lac**, puis **longe les canaux** conservant à l'itinéraire un environnement naturel. L'arrivée à Büren se fait par **les bords de l'Aare** après avoir traversé une zone agricole et quelques hameaux isolés.

Dénivelée : + 260 m, - 270 m

Longueur : 22 km

Horaire : 5 h 30

## **Jour 06 : Büren - Soleure (420 m)**

Tantôt rive droite, tantôt rive gauche, la rivière Aare est le fil conducteur de cette étape !

**Les méandres de l'Aare** sont bordés de haies d'arbres et **zones de roseaux qui sont protégées**. Des tours d'observations permettent de reconnaître **les différents oiseaux** qui y vivent. Le profil très plat de cette étape permet d'arriver assez tôt à Soleure pour avoir le temps de visiter la ville. Le centre historique est souvent appelée « **la plus belle ville baroque de Suisse** »

Dénivelée : + 15 m, - 20 m

Longueur : 20 km

Horaire : 6 h 00

## **Jour 07 : Soleure**

Fin de nos services après le petit déjeuner

### **NOS POINTS FORTS**

- Un bon moyen de découvrir la Suisse.
- Les baignades dans les lacs
- Les villages médiévaux.
- Les sentiers escarpés dans les vignobles.
- Les points de vue sur les Alpes et l'Oberland.
- Un itinéraire adapté pour offrir des étapes régulières.
- Une chambre double chaque soir, avec douche et WC dans la chambre.
- L'accès en train facile avec l'accueil et la dispersion proche d'une gare.
- Les extensions permettant de visiter Yverdon et Soleure..

Les horaires ont été calculés pour un rythme de 300 mètres de dénivellée à l'heure en montée, 500 mètres à l'heure en descente et 4 km à l'heure sur le plat, afin de pouvoir comparer les différentes randonnées avec la même base. Ils ne concernent que la marche effective, tous les temps de repas, de pause ou de contemplation sont à ajouter.

Nous pouvons être amenés à modifier vos étapes si les hébergements prévus sont indisponibles à la période de votre voyage. Les hébergements proposés en remplacement seront de catégorie similaire et leur emplacement aura peu d'incidence sur votre itinéraire. Faites-nous confiance, ces modifications sont toujours faites dans votre intérêt, pour votre sécurité et un meilleur confort !

**Nota :** Sur l'itinéraire Sur Les Pas des Huguenots, il y a peu d'hébergements et ceux-ci sont de petite capacité. Selon également les jours de fermeture, à certaines étapes, les différents hébergements possibles sont souvent distants de plusieurs kilomètres. La longueur des étapes mentionnée dans cette fiche technique est déterminée en fonction de lieux caractéristiques du chemin et est donc uniquement indicative. Une fois en possession du dossier, vous aurez tous les éléments pour recalculer la longueur effective.

## **FICHE PRATIQUE**

### **ACCUEIL**

**Le Jour 01 au premier hébergement à Yverdon en fin d'après-midi**, la veille de votre premier jour de marche.

**Si vous arrivez en retard :** Pour toute arrivée après 18h30, merci de prévenir votre hébergeur.

**Accès train :** Gare de Yverdon les Bains (via Lausanne ou Genève)

Horaires sur <https://www.sbb.ch/fr/horaire.html>

**Accès bus :** Gare de Yverdon les Bains

Nous vous conseillons de comparer le coût et les horaires de différents modes d'accès au point de départ du circuit grâce au site [www.comparabus.com](http://www.comparabus.com). Ce site, pour un même trajet, vous proposera d'autres possibilités telles qu'avion, train, bus ou covoiturage.

**Accès voiture :** Yverdon

Itinéraire : [www.viamichelin.fr](http://www.viamichelin.fr)

## **Parking :**

Parking Rives du Lac et parking de la Plage à 10 mn à pied de la gare d'Yverdon : 40 CHF pour 7 jours. Informations <https://www.yverdon-les-bains.ch/vie-quotidienne/mobilite/autorisations-de-stationnement>

**Accès avion :** Aéroport Genève Cointrin : [www.gva.ch](http://www.gva.ch)

L'aéroport est relié par train à la gare Genève-Cornavin (centre-ville) et aux autres villes. La gare de l'aéroport est directement accessible depuis les niveaux enregistrement et arrivée : 5 trains par heure aux heures de pointe, 7 mn de trajet.

## **DISPERSION**

**Le Jour 06 après le petit déjeuner à Soleure (Solothurn).**

**Retour train :** Gare de Solothurn (Via Bale et Strasbourg TGV ou Genève)

Horaires sur <https://www.sbb.ch/fr/horaire.html>

**Retour bus :** Gare de Solothurn

Nous vous conseillons de comparer le coût et les horaires de différents modes d'accès au point de départ du circuit grâce au site [www.comparabus.com](http://www.comparabus.com). Ce site, pour un même trajet, vous proposera d'autres possibilités telles qu'avion, train, bus ou covoiturage.

**Retour voiture :** Solothurn - Yverdon par le train (1 h 00 – un train toutes les 30 mn).

**Retour avion :** Aéroport de Genève Cointrin accessible en train (2 h 10 – un train toutes les 30 mn). Horaires sur <https://www.sbb.ch/fr/horaire.html>

**Hébergement avant ou après la randonnée :** Si vous souhaitez prolonger votre séjour, nous pouvons vous réserver une nuit supplémentaire (voir rubrique Dates & Prix).

## **FORMALITES**

Durant la randonnée, vous devez être en possession des documents suivants :

- Carte d'identité en cours de validité ou Passeport.
- Dépliant de votre assurance voyage reçu lors de votre inscription (si vous avez souscrit l'assurance que nous proposons) ou de votre assurance personnelle (numéro de contrat + numéro de téléphone).
- Carte vitale.
- La "**Carte européenne d'assurance maladie**".

Cette carte atteste de vos droits à l'assurance maladie et vous permettra, lors d'un séjour temporaire en Europe, de bénéficier de la prise en charge des soins médicalement nécessaires, quel que soit le motif de votre déplacement (week-end, vacances, études, stages, détachement professionnel) et sous réserve de respecter les formalités en vigueur dans le pays de séjour.

La carte européenne d'assurance maladie est une carte individuelle et nominative. Chaque personne de la famille doit avoir sa propre carte, y compris les enfants de moins de 16 ans.

Elle est valable un an et elle est gratuite.

La carte européenne d'assurance maladie n'est pas délivrée de façon automatique : pour l'obtenir, adressez-vous à votre caisse d'Assurance Maladie au moins trois semaines avant votre départ, compte tenu du délai de réalisation de la carte et de son acheminement par la poste.

Vous pouvez l'utiliser dans l'ensemble des Etats membres de l'Union Européenne ainsi qu'en Islande, au Liechtenstein, en Norvège et en Suisse.

**Attention !** A la différence de la France, les secours coûtent très chers en Suisse. Vérifiez que vous possédez une **garantie frais de recherche et secours** avec un plafond suffisamment élevé. En particulier, les assurances des cartes bancaires couvrent l'assistance-rapatriement, mais les assurances des cartes bancaires de base (et de certaines cartes bancaires haut de gamme) ne possèdent pas de garantie frais de recherche et secours.

Les Euros sont acceptés à peu près partout en Suisse.

Pour des raisons de sécurité, nous vous demanderons le **numéro du téléphone portable** en votre possession durant la randonnée.

## NIVEAU

Niveau 2 à 3 sur une échelle de 5.  
Marcheurs sportifs

### Randonnée :

Dénivelée moyenne : 250 m	Maximum : 400 m
Longueur moyenne : 23 km	Maximum : 27 km
Horaire moyen : 5 h 45 mn	Maximum : 6 h 30 mn

### Orientation :

**Vous devez être capable de suivre un itinéraire en vous servant d'une carte, d'un carnet de randonnée rédigé par nos soins et des indices sur le terrain.** Vous n'empruntez que des itinéraires balisés. Sur demande, nous pouvons vous faire parvenir les traces GPS du parcours.

Cet itinéraire s'effectue sans accompagnateur et sous votre propre responsabilité. Nous vous fournissons toutes les indications et la logistique nécessaires au bon déroulement de votre randonnée. Vous devez être capable d'autonomie en jugeant de vos forces et en appréciant des situations inattendues (fatigue, météo, présence d'animaux, modification du terrain, etc...).

Nous déclinons toute responsabilité en cas d'erreur de votre part concernant l'orientation (erreur ou changement d'itinéraire) ou la gestion du temps (départ trop tardif le matin, pause pique-nique trop longue...).

## HEBERGEMENT

Hébergement en hôtels \*\*\*, auberges et chambres d'hôtes en chambre de 2 avec salle de bains. Le coût de la vie en Suisse est plus élevé qu'en France, et les formules de ½ pension n'existent pas. **Les nuits sont réservées avec le petit déjeuner**, mais sans le diner. La plupart du temps vous pourrez manger dans le restaurant de l'hôtel en choisissant à la carte ou avec une formule. Quand l'hôtel n'a pas de restaurant vous trouverez facilement un restaurant en ville et l'hôtelier saura vous conseiller.

Par respect pour la période de repos journalière des hébergeurs (disponibles tôt le matin et tard le soir), les chambres ne sont pas disponibles avant 16 heures.

Supplément pour chambre individuelle.

Si vous désirez une chambre à 3 lits, il faut savoir que peu d'hébergements en sont équipés. Le troisième lit peut être un lit d'appoint, un lit d'enfant ou un canapé convertible. Pour les étapes où ce ne sera pas possible, un supplément par nuit pour chambre individuelle vous sera facturé.

Lorsqu'un hébergement est indisponible, nous pouvons être amenés à vous faire passer 2 nuits dans le même hébergement et organiser un transfert ou changer de catégorie d'hébergement (ce qui ne change en rien le contenu de votre randonnée mais peut occasionner un supplément pour lequel nous vous demandons votre accord). Les modifications de programme vous sont indiquées sur votre confirmation de réservation.

**Repas** : ce séjour est en formule Nuit + Petit-déjeuner.

La plupart du temps vous pourrez prendre le repas du soir dans le restaurant de l'hôtel en choisissant à la carte ou avec une formule. Quand l'hôtel n'a pas de restaurant vous trouverez facilement un restaurant en ville et l'hôtelier saura vous conseiller.

Les petits déjeuners sont traditionnels (parfois sous forme de buffet) et sont servis à partir de 8 h – 8 h 30. Si vous désirez prendre votre petit déjeuner plus tôt, voir avec votre hébergeur la veille si cela est possible.

### **Pique-nique :**

Vous vous chargez vous-même de vos pique-niques. Il est toujours possible d'acheter un pique-nique (à votre charge) dans les hébergements. Il suffit de le réserver de préférence l'avant-veille. Il existe de nombreuses possibilités de se ravitailler dans les villages traversés.

### **TRANSFERTS INTERNES**

Aucun transfert. Tous les trajets sont effectués à pied, sauf si vous utilisez les transports en commun. Chaque étape peut être effectuée ou raccourcie en prenant le train.

### **PORTAGE DES BAGAGES**

Bagages transportés par nos soins par véhicule

Nous vous demandons d'avoir **un bagage par personne** pas trop volumineux (60 cm maximum), dont le **poids ne dépasse pas 10 kg**.

Nous nous déchargeons absolument de toute responsabilité en cas de détérioration de tout objet fragile (ordinateur portable, par exemple).

**Par respect pour les personnes qui transportent vos bagages**, pensez que les abords des hébergements peuvent être malaisés (escaliers, etc...), que la place dans les véhicules est limitée et qu'il faut quelquefois parcourir quelques centaines de mètres entre le véhicule et l'hébergement.

Avec un peu d'habitude, votre bagage ne devrait pas dépasser 8 – 10 kg, en effet :

- Les journées sont bien remplies, il est inutile d'amener une bibliothèque.
- Les vêtements mouillés peuvent quasiment sécher tous les soirs à l'hébergement. Il est inutile de prévoir un change complet pour chaque jour.
- Prévoyez une paire de chaussures très légères pour le soir.
- Pour la trousse de toilette, privilégiez l'indispensable, les petites contenances, les échantillons et les kits de voyages. Proscrire les pèse personnes !!!!

Une fois de retour, faites trois tas : ce que vous avez vraiment utilisé, ce que vous avez peu utilisé et ce que vous n'avez pas utilisé. Pour la prochaine randonnée, proscrire le troisième tas et posez-vous la question de la véritable utilité du deuxième.

Nul doute que ces bonnes habitudes vous seront utiles pour vos prochaines randonnées. Ces quelques conseils ont été élaborés grâce à la collaboration d'un groupe de randonneurs et d'hébergeurs.

**Si vous faites partie d'un groupe**, nous vous demandons d'indiquer sur vos étiquettes bagages le **Nom de la personne responsable** de ce groupe (personne qui a réservé la randonnée).

**Coordonnées de taxi :** Vous trouverez dans votre dossier de randonnée les coordonnées des taxis qui transportent vos bagages. Vous pouvez les contacter en cas de blessure, fatigue ou trop longue étape.

Vous pouvez également vous adresser directement aux offices de tourisme des étapes concernées ou aux hébergements.

Nous ne prenons pas en charge la réservation de ces taxis et ils ne sont pas compris dans le prix de la randonnée.

### **GROUPE**

A partir de 1 personne.

### **DOSSIER DE RANDONNEE**

Trois semaines environ avant votre départ, vous recevrez le **dossier complet** comprenant tous les éléments nécessaires à la réalisation de votre randonnée

Un **dossier est fourni par groupe de 2 à 5 personnes**. Si vous désirez des dossiers supplémentaires, ceux-ci sont à réserver à l'inscription (avec supplément).

Ce dossier comprend :

- Un topo guide rédigé par nos soins,
- Quatre cartes 1/50 000 avec itinéraire surligné (à nous rendre en fin de séjour)

- Une feuille de route avec la liste des hébergements ainsi que toutes les informations complémentaires.

Nous proposons également un carnet de route dématérialisé grâce à une application à télécharger sur votre Smartphone. En utilisant le GPS de votre téléphone cette application propose un guidage vocal et/ou visuel (flèches de direction).

### LE PETIT + : LE CARNET DE ROUTE SUR VOTRE SMARTPHONE

Pour compléter votre dossier de Randonnée nous mettons gratuitement à votre disposition un carnet de route numérique.

Il s'agit d'une application à télécharger sur votre téléphone qui vous indiquera à chaque carrefour la direction à suivre et vous apportera des informations pratiques, ainsi que des précisions sur le patrimoine naturel ou culturel.

Vous pourrez également connaître en temps réel votre position sur le parcours.

Avec la fonction vocale le téléphone peut rester dans votre poche ou dans votre sac.

Pour bénéficier de ce service il suffit de nous le préciser à la réservation.

### EQUIPEMENT INDIVIDUEL A PREVOIR

Vous trouverez cet équipement dans les magasins de notre partenaire :

[www.auvieuxcampeur.fr](http://www.auvieuxcampeur.fr)



#### Vêtements :

##### Les principes :

Pour le haut du corps, le **principe des 3 couches** permet de gérer quasiment toutes les situations :

- un sous-pull à manches longues en matière respirante (fibre creuse).
- une veste en fourrure polaire chaude.
- une veste coupe-vent imperméable et respirante type gore-tex.

En marchant, par beau temps calme, le sous-pull peut suffire. Par temps de pluie, neige ou vent, il suffit de rajouter la veste imperméable. Par grands froids ou lors des pauses, la veste polaire est un complément indispensable.

Prévoir des **vêtements qui sèchent rapidement** et donc proscrire le coton. Préférez la laine (les sous-vêtements en laine mérinos sont confortables et génèrent peu de mauvaises odeurs), la soie et les fibres synthétiques qui permettent de rester au sec et au chaud aussi longtemps que possible.

Pensez à vous **couvrir avant d'avoir froid**, mais surtout à **vous découvrir avant d'avoir trop chaud**. La sueur est l'ennemi du randonneur, car elle humidifie les vêtements qui sont rapidement glacés lors des pauses. Ainsi, il est très rare d'effectuer une ascension vêtu d'une veste polaire.

La liste idéale : (à adapter suivant la randonnée et la saison)

- 1 chapeau de soleil ou casquette.
- 1 foulard ou tour de cou.
- T-shirts manches courtes en matière respirante de préférence (1 pour 2 à 3 jours de marche).
- 1 sous-pull à manches longues en matière respirante ou une chemise.
- 1 veste en fourrure polaire.
- 1 veste coupe-vent imperméable et respirante type gore-tex avec capuche.
- 1 cape de pluie ou un sursac si vous possédez la veste ci-dessus.
- 1 pantalon de trekking ample.
- 1 short ou bermuda.
- Chaussettes de marche (1 paire pour 2 à 3 jours de marche) Privilégier la laine ou les chaussettes spécifiques randonnée. Attention au coton pour les ampoules.
- 1 paire de chaussures de randonnée montantes tenant bien la cheville et imperméables à semelle type Vibram. Pensez à « tester » auparavant les chaussures neuves et celles inutilisées depuis longtemps.
- Des sous-vêtements.
- 1 maillot de bain (facultatif).
- 1 pantalon confortable pour le soir.
- 1 paire de chaussures de détente légères pour le soir.

- En début et en fin de saison (mai – juin et septembre - octobre), il peut être utile d'avoir en plus guêtres, gants et bonnet.

#### **Equipement :**

- **1 sac à dos de 35/40 litres** à armature souple, muni d'une ceinture ventrale.
- Un grand sac plastique permettant de protéger l'intérieur du sac à dos.
- 1 paire de lunettes de soleil d'excellente qualité avec protection latérale.
- une gourde (1,5 litre minimum).
- 1 couteau de poche type Opinel.
- 1 petite pochette (de préférence étanche) pour mettre son argent, carte d'identité, carte vitale et contrat d'assistance.
- Papier toilette.
- Crème solaire + écran labial.
- Boite plastique hermétique (contenance 0,5 l minimum) + gobelet + couverts.
- 1 couverture de survie.
- Appareil-photo, jumelles (facultatif).
- Une paire de bâtons est conseillée.

#### **Pour le soir à l'hébergement :**

- 1 maillot de bain (facultatif).
- 1 pantalon confortable.
- 1 paire de chaussures de détente légères.
- Nécessaire de toilette (privilégiez l'indispensable, les petites contenances, les échantillons et les kits de voyages).
- 1 serviette de toilette qui sèche rapidement.
- Boules Quiès ou tampon Ear (facultatif).
- 1 frontale ou lampe de poche.

#### **Pharmacie personnelle :**

- Vos médicaments habituels.
- Médicaments contre la douleur : paracétamol de préférence.
- Pastilles contre le mal de gorge.
- Bande adhésive élastique, type Elastoplaste en 8 cm de large.
- Jeux de pansements adhésifs + compresses désinfectantes.
- Double peau (type Compeed ou SOS ampoules).
- 1 pince à épiler.

## DATES ET PRIX

**Dates** : Départ, **entre le 05 avril et le 02 novembre 2025** (dernière date de départ) selon vos disponibilités et celles des hébergements.

Merci de nous donner une date de départ avec + ou – 2 jours.

**Prix : 1360 €/personne**

Tarif sans transfert de bagages : **975 €/personne**

Supplément chambre individuelle : **+ 240 €**

Supplément un seul participant (en plus de la chambre individuelle) : **+ 225 €**

Supplément 2eme topoguide : **+ 30 €**

## LE PRIX COMPREND

- Les frais d'organisation.
- La nourriture et l'hébergement en Nuit et Petit-déjeuner
- La fourniture d'un dossier de randonnée complet.
- Le transport des bagages à chaque étape.

## LE PRIX NE COMPREND PAS

- Les repas de midi
- Les diners du soir
- Les boissons et dépenses personnelles.
- Les éventuelles visites.
- Les éventuels transports en commun.
- L'équipement individuel.
- Les trajets jusqu'au lieu d'accueil et à partir du lieu de dispersion.
- Les différentes assurances : Annulation ou/et Frais de recherche et secours - Assistance - Rapatriement – Interruption de séjour.
- Tout ce qui n'est pas dans "Le prix comprend".

### Nuit supplémentaire à Yverdon les Bains :

En B&B en chambre de 2 : à partir de **117 €/personne** (Hotel)

En B&B en chambre individuelle : à partir de **177 €/personne** (Hotel)

### Nuit supplémentaire à Soleure :

En B&B en chambre de 2 : à partir de **100 €/personne** (Hotel)

En B&B en chambre individuelle : à partir de **135 €/personne** (Hotel)

Les réservations de **prestations supplémentaires** doivent se faire **à l'inscription** et être spécifiées sur le bulletin de réservation.

### Modification de Réservation :

**ATTENTION !** Des frais de dossier (**50 €**) pourront être retenus pour tout **changement sur la réservation** déjà effectuée (type de chambre, date de départ, nombre de personnes...).

Votre randonnée commencée, pour des raisons évidentes d'organisation, vous devez impérativement **suivre le programme** tel qu'il vous a été confirmé. Il ne sera alors plus possible de modifier vos dates et lieux d'hébergement.

# POUR EN SAVOIR PLUS

## **L'ESPRIT DU SÉJOUR**

Randonner, c'est se mettre à l'écoute de son corps et de tout ce qui l'entoure mais c'est aussi s'arrêter pour s'émerveiller, s'ouvrir à la nature.

Randonner, c'est aller à la rencontre de l'autre au détour d'un sentier ou d'un village, rencontre apportant la dimension humaine à la découverte d'un pays.

## **RAPPEL HISTORIQUE**

Quelques généralités sur l'Edit de Nantes, sa révocation et la chasse aux protestants :

Source : Pierre Muckensturm [www.surlespasdeshuguenots.eu](http://www.surlespasdeshuguenots.eu)

### **La situation religieuse de l'Europe au XVIIème siècle :**

La situation française sous le régime de l'Edit de Nantes est exceptionnelle en Europe au XVIIème siècle, où la tolérance religieuse n'est pas de mise.

Cette situation de cohabitation (plus ou moins paisible) des deux religions, catholique et réformée, n'est absolument pas le fruit d'une volonté de tolérance mais la constatation que les rapports de force militaires des partis catholiques et protestants n'ont pas permis de dégager clairement un vainqueur.

Le premier statut de l'Edit de Nantes, qui accorde des places fortes et une puissance militaire aux protestants est d'ailleurs insupportable aux yeux de Louis XIII et de Richelieu, pour qui les protestants constituent un Etat dans l'Etat, en contradiction avec le principe d'absolutisme (toute puissance de l'Etat central régit par le monarque et son conseil) qui guide leur action, d'où les guerres de religion de Louis XIII (1625-27), qui aboutissent à l'Edit d'Alès en 1629, qui reconduit les principales dispositions de l'Edit de Nantes (pour la liberté du culte) mais supprime les places fortes et les armées protestantes.

Cet état de fait, qui aurait pu être durable, est encore une originalité au sein de l'Europe de l'époque : les autres grandes puissances n'acceptent pas la cohabitation religieuse.

L'Espagne est ultra-catholique et la Réforme n'a jamais pu y prendre pied. L'Autriche des Habsbourg, qui fut pourtant confrontée de près à divers stades de la Réforme demeure exclusivement catholique et après avoir vigoureusement combattu le protestantisme en Allemagne, sans succès, l'a non moins fermement interdit dans les terres autrichiennes. L'Angleterre se veut exclusivement protestante, elle n'accepte que provisoirement les catholiques et dans des conditions très difficiles pour eux. Les principautés allemandes après la longue et dévastatrice guerre de 30 ans (qui fut entre autre une guerre de religion) sont soumises à la foi du prince, en vertu du principe *cujus regio ejus religio*, c'est à dire que le peuple embrasse automatiquement la confession de son dirigeant. Il n'y a guère que la Hollande qui évolue vers une forme de cohabitation religieuse, parce qu'il s'est avéré difficile pour les Hollandais d'expulser ou de convertir tous les catholiques du sud de la Hollande, puis les Hollandais, majoritairement calvinistes, après des persécutions contre les luthériens se sont résignés à accepter ceux-ci, entre autre parce que les persécutions étaient mauvaises pour les affaires.

Bref, l'idée de tolérance religieuse n'a cours nulle part en Europe au XVIIème siècle, il faudra attendre le siècle suivant, les Lumières et les philosophes, pour que cette idée soit diffusée, avant de connaître un début d'application.

### **La responsabilité personnelle de Louis XIV dans la Révocation :**

Si Louis XIV est un souverain absolu depuis 1661 et s'il a clairement une responsabilité personnelle écrasante dans la Révocation de 1685 et dans la politique anti-protestante, il n'est pas le seul à partager cette responsabilité ; s'il est exagéré de dire qu'elle faisait l'unanimité au sein du Conseil et de l'appareil d'Etat, il faut en revanche souligner que les protestants n'ont eu que très peu de défenseurs et qu'il n'y a quasiment pas eu d'opposition, au sein de la cour, à la Révocation. Colbert était le principal obstacle aux persécutions anti-protestantes, surtout pour des raisons pratiques et économiques, et la Révocation aurait été difficile de son vivant, mais sa mort en 1683 laisse le champ libre au roi ; Ensuite il n'y a guère que Vauban, parmi les figures notables, qui ait exprimé son opposition.

Sur le terrain, c'est à dire au niveau des intendants qui dirigent des régions à forte implantation protestante, la situation est plus contrastée : certain comme Marignac (en Poitou) sont promoteurs de mesures particulièrement dures contre les Huguenots tandis que d'autres à la fois plus humains et plus réalistes, rechignent aux persécutions.

Au niveau du Dauphiné, par exemple, le gouverneur, Jean Etienne Bouchu n'a pas d'états d'âme et se distingue par sa sévérité envers les protestants mais sa politique ne rencontre guère d'opposition ; certains officiers chargés d'appliquer les mesures anti-protestantes doutent de leur efficacité, mais je n'en ai remarqué aucun qui exprime une opposition de principe à la volonté d'éradication de la Réforme, même dans leurs écrits privés (comme les mémoires du Major St Clair).

Parmi l'entourage du roi, les promoteurs les plus notoires de la Révocation, pour la plupart adhérents du parti dévot, sont Bossuet, évêque de Meaux et confesseur de Louis XIV, Mme de Maintenon, sa maîtresse puis sa femme, la mère de Louis, Anne d'Autriche, qui lui aurait fait jurer sur son lit de mort de supprimer le protestantisme en France et l'on ne compte pas les évêques et archevêques qui poussent à la Révocation, par conviction ou par flagornerie, en particulier. De Cosnac, évêque de Valence, qui flatte le roi en allant jusqu'à évoquer la supériorité des mesures de Louis XIV sur celle des souverains espagnols de la Reconquista, qui ont laissé aux Maures et aux Juifs la possibilité de l'exil après la chute du royaume de Grenade (en 1492), alors qu'en France les protestants n'ont pas le droit de fuir.

### **Les résultats de la Révocation et de la politique anti-protestante :**

#### **Sur le plan religieux en France :**

La Révocation est un fiasco, dans la mesure où les conversions au catholicisme, pour ceux qui restent, n'ont aucune sincérité, de l'aveu même des évêques et des curés qui sont au plus près de leurs ouailles.

Les conversions militaires ou forcées à une religion sont pourtant légions dans l'histoire, la force armée ayant été un vecteur important de diffusion du Christianisme et de l'Islam, mais les effets ne peuvent pas se mesurer avant des générations, et avec l'alphabétisation des populations et la diffusion des écrits les temps ont changé et les conversions sont plus difficiles.

Le roi de France espérait une reconnaissance du pape (Innocent XI) pour sa lutte contre les protestants : peine perdue, il n'a rien obtenu, pour des raisons qui n'ont pas de rapport direct avec la Révocation : le pape et Louis XIV sont en conflit au sujet de de l'affaire de la Régale et plus généralement la volonté française d'avoir la mainmise complète sur le haut-clergé français et les bénéfices ecclésiastiques, conflit récurrent depuis des siècles et il est hors de question pour le pape d'accorder quoi que ce soit à la France sans y être contraint par des rapports de force, comme à l'accoutumée.

#### **Les répercussions internationales :**

C'est clairement et globalement un désastre pour l'image de la France et cela aura des répercussions sur les guerres de fin de règne de Louis XIV.

En soi même l'intolérance religieuse n'a rien de choquant mais l'innovation française (on interdit jusqu'à l'émigration des protestants) et l'ampleur des persécutions heurtent l'opinion européenne. Il faut dire que dans les premières années de son règne personnel (à partir de 1661) Louis (agresseur né d'après J. Orcibal) se distingue par son arrogance et effraye ses voisins.

La peur de Louis XIV sera d'ailleurs une des motivations de la deuxième révolution anglaise, c'est à dire la prise du pouvoir par Guillaume d'Orange et l'expulsion des catholiques d'Angleterre.

Les Etats protestants, qui furent clients ou alliés de la France pendant la guerre de 30 ans s'en détournent, tandis que les puissances catholiques, Autriche en tête, restent plus que jamais opposés à la France.

Bref, Louis a réussi à faire la quasi-unanimité contre lui, même parmi les puissances catholiques et pour dernière guerre (de succession d'Espagne, 1701-1712) la France devra faire face à une coalition regroupant presque toutes les puissances européennes, à l'exception de l'Espagne.

## LE SENTIER EN SUISSE

Source : [www.via-huguenots.ch/fr](http://www.via-huguenots.ch/fr)

### A propos des Vaudois du Piémont

Après la Révocation de l'Edit de Nantes, le duc de Savoie Victor Amédée II, sous la pression de son allié le Roi de France, publie toute une série d'édits. En janvier 1686, il ordonne – comme en France - la cessation immédiate de toute forme de culte, la démolition des temples, l'éloignement des pasteurs et des enseignants ainsi que le baptême catholique pour les nouveau-nés vaudois. Les troupes du duc, avec le renfort de celles du roi de France, envahissent alors les Vallées vaudoises. Des 12 à 13'000 Vaudois présents dans les Vallées 2'000 environ meurent au combat. Les survivants sont emprisonnés dans quatorze prisons du Piémont. C'est à la fin de l'année 1686 que Victor Amédée II accepte de libérer les prisonniers, en particulier sous la pression de LL Excellences de Berne. Par un édit du 3 janvier 1687, il ordonne « l'exil perpétuel pour ceux qui se sont obstinés dans leur foi ». Au final ils sont 2'700 à choisir la voie de l'exil qui les conduit – par le Mont-Cenis et la Savoie – à Genève. En août 1689, lors de La Glorieuse Rentrée », plus de 900 d'entre eux repartent de Suisse (plus précisément de Prangins) pour couvrir les quelque 200 kilomètres qui les séparent de leurs Vallées.

### La Confédération Helvétique au temps du « Grand Refuge » (1685-1730) (voir note)

La situation géographique de la Suisse et sa structure politique confédérale, bi-confessionnelle depuis la Réformation, la prédestinait à être une terre d'asile. A la Révocation de l'Edit de Nantes, des milliers de fugitifs se pressent aux portes de la Confédération, Genève étant la plus concernée. Ils traversent les forêts austères du Jura vers Neuchâtel et le Pays de Vaud, ou bien ils franchissent les Alpes par le Grand Saint-Bernard, d'autres visent Coire par les cols des Grisons. Parmi les itinéraires parcourus par les réfugiés, deux voies principales sont retenues entre Genève et Schaffhouse.

Les cantons réformés réagissent en créant une clé de répartition, un plan de financement, des lieux d'accueil pour faire face à cette avalanche humaine. Pourtant le maintien de la paix confessionnelle et les intérêts communs de tous les cantons quant au Traité d' « Alliance perpétuelle » avec la France imposent une politique d'accueil prudente. Dès la fin du 17ème siècle, l'effort de solidarité s'essouffle au vu de la situation économique de la Suisse, la famine rôde ... et les réfugiés sont tenus de poursuivre leur route vers les principautés protestantes d'Allemagne et d'autres pays qui leur offrent un asile définitif.

Sur 160'000 Huguenots et Vaudois du Piémont, 60'000 environ ont passé par la Suisse, mais seul un petit pourcentage a fait souche chez nous. Cheminer sur leurs traces aujourd'hui, c'est découvrir une page d'histoire suisse et européenne peu connue dans son ensemble. C'est la raison de l'engagement de la Fondation VIA pour ce projet.

Pour en savoir plus : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F26884.php>

## BIBLIOGRAPHIE SUR LES HUGUENOTS

### Ouvrages généraux sur le contexte de l'Edit de Fontainebleau et le règne de Louis XIV :

GARRISSON (Jeannine) :

- *L'Edit de Nantes et sa révocation, Histoire d'une intolérance*, Paris, 1985
- *Protestants du Midi (1559-1598)*, Toulouse, 1980, 375 pages.

LABROUSSE (Elizabeth), *La révocation de l'édit de Nantes, "Une foi, une loi, un roi?"*, Genève, 1985.

BOISSON (Didier), DAUSSY (Hugues), *Les protestants dans la France moderne*, Paris, 2006.

GOUBERT (Pierre), *Louis XIV et vingt millions de français*.

JAHAN (Emmanuel), *La confiscation des biens des religionnaires fugitifs, de la révocation de l'Edit de Nantes à la Révolution*, Thèse de doctorat de droit soutenue à Paris en 1957 sous la direction de M. Dumont, Paris, 1959.

MICHELET (Jules), *Louis XIV et la révocation de l'édit de Nantes*, Paris, 1860.

ORCIBAL (Jean), *Louis XIV et les protestants, la cabale des accommodateurs de religion, la caisse des conversions, la révocation de l'Edit de Nantes*, Paris, 1951.

SOLE (Jacques), *Les origines intellectuelles de la révocation de l'Edit de Nantes*, Publication de l'université de Saint Etienne, 1997.

MIQUEL (Pierre), *Les guerres de religions*, Fayard, Paris, 1997.

## Ouvrages locaux (Dauphiné/Diois) :

BETHOUX (Pierre), *Sortez de Babylone ! La révocation de l'Edit de Nantes dans le pays de Mens*, Presses universitaires de Grenoble, 1985.

BOLLE (Pierre) :

- *Le protestantisme en Dauphiné au XVII<sup>e</sup> siècle, Religion et vie quotidienne à Mens en Triève, Die et Gap, Les pays protestants à la veille de la révocation*, et plus particulièrement la contribution d'Annette MASSEPORT, Religion et vie quotidienne à Die (1659-1685), p173 à 245, Tome I, Poet-Laval, 1983.
- L'édit de Nantes : un compromis réussi ? Une paix des religions en Dauphiné-Vivarais et en Europe, actes du colloque des 17 et 18 avril 1998 à Montélimar sous la direction de Pierre Bolle, collection la pierre et l'écrit, Grenoble, 1999.

*L'Intendance de Dauphiné en 1698, Edition critique du mémoire rédigé par l'intendant Etienne-Jean Bouchu "pour l'instruction du duc de Bourgogne"*, sous la direction de Bernard BONNIN et de René FAVIER, Edition du CTHS, volume 35, Paris, 2005, réédition de l'original (*Mémoire sur le Dauphiné dressé le premier janvier 1698 par M.Bouchu*).

## Ouvrages sur les Huguenots:

ARNAUD (Eugène), *Histoire des protestants du Dauphiné aux XVI, XVII et XVIII siècles*, tome III, quatrième période : le Désert 1685-1791, Genève, 1970 (réimpression de l'édition de Paris de 1875-76).

BENOIT (Elie), *Histoire de l'Edit de Nantes*, Delft, 1685.

COURT (Antoine), sa relation sur les forçats de la foi, reprise par Athanase Cocquerel, Paris, 1866.

LEONARD (Emile G) :

*Histoire générale du protestantisme en France*, Tome II, Chap. VII, P.U.F., Paris, 1961, 449 pages.;

Tome III, chap.II, Paris, 1964, 782 pages.

MOURS (Samuel), *Le protestantisme en France au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1967.

WOLFF (Philippe, sous la direction de), *Histoire des protestants en France, de la Réforme à la Révolution*, Toulouse, 2001

## ADRESSES UTILES

- Association Sur Les Pas des Huguenots : 8 Rue de la Garde de Dieu 26220 Dieulefit
- Fondation VIA-Sur les pas des Huguenots et des Vaudois du Piémont, 11c, route des Areneys CH-1806 Saint-Légier/ La Chiésaz

## LIENS INTERNET

[www.surlespasdeshuguenots.eu](http://www.surlespasdeshuguenots.eu)

[www.via-huguenots.ch/fr/](http://www.via-huguenots.ch/fr/)

# INSCRIPTION, ANNULATION & ASSURANCES

## INSCRIPTION

En ligne sur notre site internet [www.espace-evasion.com](http://www.espace-evasion.com) , ou en renvoyant la fiche d'inscription signée et un acompte de 30%, vous recevrez alors une confirmation d'inscription.

Inscription à plus de 22 jours du départ : aucun frais de dossier

Inscription entre 21 jours et 8 jours du départ : frais de dossier : 10 € (20 € pour les voyages et les séjours en liberté)

Inscription à moins de 8 jours du départ : frais de dossier : 20 € (30 € pour les voyages et les séjours en liberté) (le paiement doit être obligatoirement effectué par carte de crédit)

## ANNULATION

### **ANNULATION De notre part :**

ESPACE EVASION se réserve le droit d'annuler un séjour en cas d'insuffisance de participants (6 minimum, sauf cas particuliers précisés) ou par suite de conditions particulières qui risqueraient de compromettre le bon déroulement du séjour.

En cas d'insuffisance de participants, ceux-ci seront prévenus dans un délai minimum de 14 jours. Il vous sera proposé plusieurs solutions de remplacement. Si aucune solution ne vous convient, vous serez remboursé intégralement.

### **ANNULATION De votre part :**

En cas de désistement de votre part (sauf si vous trouvez un remplaçant), les frais d'annulation à votre charge sont les suivants (la date prise en compte est celle à laquelle ESPACE EVASION a pris connaissance du désistement) :

Dans le **cas général**.

- Jusqu'à 31 jours du départ : 10 % du montant du séjour, avec un minimum de 30 €.
- Entre 30 et 21 jours : 35 % du montant du séjour.
- Entre 20 et 14 jours : 50 % du montant du séjour.
- Entre 13 et 2 jours : 75 % du montant du séjour.
- A moins de 2 jours du départ : 100 % du montant du séjour.

Dans le cas particulier de séjour incluant l'émission d'un **billet d'avion non remboursable** ou **l'affrètement d'un bateau**.

De 90 à 45 jours avant le départ : 1 000 €

De 44 à 31 jours avant le départ : 60 % du montant du séjour

A 30 jours et moins du départ : 100 % du montant du séjour

Pour les **groupes constitués auxquels il est proposé un tarif par personne**, le désistement d'une partie seulement des participants entrainera une modification du tarif pour les autres participants, ou sera soumise à des frais d'annulation de 100% quelque-soit la date de l'annulation.

Pour la prise en charge de ces frais, nous vous conseillons vivement de souscrire une assurance annulation. **L'assurance n'entre en vigueur que si votre voyage est soldé.**

Tout participant abrégant un séjour, ne respectant pas les lieux, dates ou heures de rendez-vous, ne pourra prétendre à aucun remboursement, de même qu'une exclusion décidée par votre accompagnateur, pour niveau insuffisant ou non-respect des consignes de sécurité.

## **ASSURANCES ANNULATION, FRAIS DE RECHERCHE ET SECOURS, ASSISTANCE - RAPATRIEMENT- INTERRUPTION**

Nous vous proposons trois formules d'assurances au choix :

- **Assurance Annulation + Assurance Bagages + extension Epidémies (3,4 % du montant du séjour).**
- **Assurance Frais de Recherche et Secours + Assistance Rapatriement + extension Epidémies (2 % du montant du séjour).**
- **Assurance Multirisques Annulation + Assurance Bagages + Retard de transport, Frais de Recherche et Secours, Assistance Rapatriement, Interruption de Séjour + extension Epidémies (4.8 % du montant du séjour).**

Les garanties détaillées et les exclusions sont portées sur le fascicule : Annulation – Assistance Frais médicaux et Interruption de séjour et d'activités ASSURINCO MUTUAIDE Vagabondages contrat n° 4637 joint à votre confirmation d'inscription. Il est disponible sur [www.espace-evasion.fr/telechargements](http://www.espace-evasion.fr/telechargements) ou sur simple demande. Attention, ce contrat s'adresse uniquement aux personnes dont le domicile principal est situé en France ou en Europe.

## L'assurance Annulation

L'assurance entre en vigueur dès la souscription et si votre voyage est soldé. Les événements garantis sont :

- L'annulation pour **motif médical** : maladie grave, accident corporel grave ou décès de vous-même, un membre de votre famille...
- L'annulation pour **causes dénommées** :
  - \* Dommages graves ou vols dans locaux privés ou professionnel, convocation en tant que témoin ou juré d'assise, ..., une franchise de 30 € par personne est déduite par l'assureur.
  - \* La mutation professionnelle, la suppression et la modification des dates de congés payés du fait de l'employeur, vol des papiers d'identité, ... (franchise de 100 € par personne).
- L'annulation toutes **causes justifiées** (franchise de 10 % du montant des frais d'annulation avec un minimum de 50 € par personne et 150 € par dossier).
- **Assurance Bagages** : plafond de 1500 €

### **Extension Epidémies :**

- Annulation pour maladie en cas d'épidémie/pandémie, refus d'embarquement suite à prise de température, en cas d'absence de vaccination devenue obligatoire (franchise de 10 % du montant des frais d'annulation avec un minimum de 50 € par personne).

Les frais d'annulation restant à votre charge vous seront remboursés par l'assureur, déduction faite de franchise éventuelle, des frais de dossier, de visa, des taxes portuaires et aéroportuaires et du montant des assurances. Ils sont calculés en fonction de **la date de constatation médicale ou de l'événement qui entraîne l'annulation.**

### **Cas Particuliers concernant les voyages à l'étranger**

Dans le cas d'un billet d'avion émis à l'avance, que ce soit à votre demande ou en raison de la politique de certaines compagnies aériennes pour certains types de tarif, il sera facturé des frais d'annulation égaux à 100 % du prix du billet, quelle que soit la date de l'annulation.

## L'Assurance Frais de Recherche et Secours, Assistance Rapatriement

La garantie de l'assuré prend effet dès le départ du séjour et cesse lors du retour du voyage. Les événements garantis par notre contrat souscrit pour vous auprès de Mutuaide Assistance sont :

- les frais de recherche et secours jusqu'à un plafond de 10 000 €,
- le rapatriement avec assistance en cas d'atteinte corporelle grave,
- les frais médicaux hors du pays de résidence,
- la prolongation de séjour (10 nuits maximum)
- l'avance de fonds à l'étranger,
- la prise en charge d'honoraires d'avocats à l'étranger jusqu'à un plafond de 5 000 €,
- la responsabilité civile vie privée à l'étranger
- ...

### **Extension Epidémies :**

Frais hôteliers suite à mise en quarantaine (80 €/nuit – maxi 14 nuits)

Soutien psychologique suite à mise en quarantaine

Frais médicaux sur place

Retour impossible suite à vol annulé par autorités ou compagnie aérienne (1000 €)

Frais hôteliers suite retour impossible (80 €/nuit – maxi 14 nuits)

## L'Assurance Multirisques

Cette assurance reprend **les garanties des assurances annulation et assistance rapatriement**, elle est complétée par deux garanties :

**Interruption de séjour** : uniquement disponible dans la formule multirisques à 4.8 %.

La garantie de l'assuré prend effet dès le départ du séjour et cesse lors du retour du voyage.

Les événements garantis sont :

- l'interruption de séjour jusqu'à un plafond de 30 000 € par événement, ou d'activité 100 € par jour (maximum 3 Jours)

**Retard de transport** : uniquement disponible dans la formule multirisques à 4.8 %.

Si vous avez subi un retard de transport plus de 4 heures (avion, train, bateau), une indemnité avec plafond de 50 € par personne pour un retard de 4 à 8 h, de 100 € par personne pour un retard supérieur à 8 heures

Les indemnités sont cumulables si le retard est subi par le trajet aller, le trajet retour ou un trajet pendant le voyage.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de difficulté avec votre assistant si ces prestations ne couvrent pas les conditions ou les activités du voyage. Si des frais supplémentaires sont exposés de ce fait pour votre retour, nous nous réservons le droit de vous les facturer.

Pour les séjours à l'étranger, les participants possédant une assistance rapatriement personnelle devront remplir un formulaire et nous fournir une attestation de leur assurance. Il est notamment important de vérifier que votre destination ne fait pas partie des pays exclus.

Vérifiez notamment que vous possédez une garantie « frais de recherche et secours » avec un plafond suffisamment élevé. En particulier, les assurances des cartes bancaires couvrent l'assistance-rapatriement, mais les assurances des cartes bancaires de base (et certaines cartes bancaires haut de gamme) ne possèdent pas de garantie «frais de recherche et secours».

### **ESPACE EVASION**

Agence de Voyages – IM.074.10.0036

Garantie financière : Groupama – 5, rue du Centre - 93199 NOISY LE GRAND Cedex

Assurance responsabilité civile professionnelle : MMA Mutuelles du Mans Assurances –  
Sarl SAGA – BP 54 – 69922 OULLINS Cédex